AR Prefecture
006-210600250-20240118-2024_004-DE
Reçu le 19/01/2024

LE BROC

N° 2024-004

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 18/01/2024

Nombre de Membres	
Effectif légal	15
En exercice	15
Présents	9
Pouvoirs	0
Suffrages exprimés	9

Vote pour	9
Vote contre	0
Abstention	0
Ne participe pas au vote	0

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-huit janvier à dix-neuf heures, se sont réunis en session ordinaire à la mairie, les membres du conseil municipal de la Commune de LE BROC, sous la présidence de Monsieur HEURA, Maire.

Date de convocation du conseil municipal **: le 12/01/2024**

PRÉSENTS : **Mmes et MM. ADAMO – BERNARD – HEURA – KARROUCHI – LAMY – PIROUD – SION – SNITSELAAR – YACOUB**

ABSENTS : **Mmes AUDIBERT C – ROUX et MM. AUDIBERT R – BUCARO – DALIBARD– PALAGONIA**

Secrétaire de séance : **Mme BERNARD**

RESSOURCES HUMAINES
Création d'Emploi Permanent

Le Maire,

Rappelle que conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant.

Indique qu'il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Précise qu'en cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Sociale Territorial.

Considérant le tableau des effectifs adopté par le conseil municipal le 19 juin 2023

Considérant qu'il convient de créer des emplois permanents pour satisfaire **les avancements de grade de l'année 2024**

Il est nécessaire de créer les emplois permanents suivants :

CADRE D'EMPLOI	GRADE	Temps de travail	Nombre de poste	emploi
ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX	Adjoint technique principal de 2ème classe	27h00/35h00 soit 77% d'un temps complet	1	Agent technique polyvalent Entretien-restauration scolaire
ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRITORIAUX	Adjoint administratif principal de 2ème classe	35h00/ 35h00 Soit 100% d'un temps complet	1	Agent de gestion administrative
GARDES CHAMPETRES TERRITORIAUX	Garde champêtre chef principal	35h00/ 35h00 Soit 100% d'un temps complet	1	Garde Champêtre

AR Prefecture

006-210600250-20240118-2024_004-DE
Reçu le 19/01/2024

Le conseil municipal, l'exposé de Monsieur le Maire entendu

DECIDE la création des emplois mentionnés dans le tableau ci-dessus

AUTORISE le maire à procéder à toutes les démarches nécessaires au recrutement des agents

DONNE tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer les documents et actes afférents à cette décision.

ADOPTE la modification du tableau des effectifs

DIT que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget 2024 et suivants

Ainsi fait et délibéré à la date ci-dessus indiquée,
Pour Extrait conforme,

Le Maire,
Philippe HEURA

MAIRIE 06510 LE BROC